

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : un thème toujours d'actualité

De fortes inégalités entre les hommes et les femmes restent une réalité pesante. Elles concernent les conditions d'accès à l'emploi, les rémunérations, l'organisation du travail, la mixité des emplois, les difficultés à articuler activité professionnelle et vie personnelle... Et pourtant ! Le législateur interdit toutes discriminations liées au sexe. Des textes cadres établissent des lieux, calendriers de négociations et de consultations du CE ou des DP. Quel rôle pour les acteurs et actrices de l'égalité professionnelle dans les entreprises ? Si l'égalité professionnelle est un thème spécifique de négociation obligatoire, elle est aussi un sujet qui doit être porté par l'ensemble des représentants des salariés. Les négociations ou consultations sur la durée et l'organisation du travail, les salaires, sur la politique d'embauche et de promotion, sur les conditions de travail, la formation, la GPEC... sont autant de moments propices où doit être discutée la question de l'égalité professionnelle. L'analyse des données chiffrées (comptes annuels, rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes, bilan social, rapport annuel du médecin du travail etc.) permet de mesurer les écarts existants et de repérer les causes des inégalités. Le conseil d'un expert et la formation sont des atouts. Mais un travail d'enquête et d'écoute, réalisé par les représentants du personnel, est indispensable pour appréhender la réalité de la place des femmes dans l'entreprise et permettre de déboucher sur des négociations fructueuses. Rappelons que la loi du 23 mars 2006, relative à l'égalité salariale, s'est fixée comme objectif de supprimer les écarts salariaux entre les hommes et les femmes avant le 31 décembre 2010 ...

Nadine Peronnet
Tandem Conseil & Formation
(Juin 2007)